



# BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES

## COUR D'APPEL DE PARIS

Le Bureau d'aide aux victimes de la cour d'appel accueille **gratuitement et confidentiellement** toute victime d'infraction pénale, d'accidents collectifs et sériels, et d'accident de la voie publique.

Du lundi au vendredi de 9 à 12 heures et de 13 à 17 heures, **sans rendez-vous**.

- Permanence des juristes : tous les jours
- Permanence psychologique : mardi et vendredi toute la journée – jeudi après-midi

**Le BAV est animé par l'association Paris Aide aux Victimes.** L'équipe est composée de juristes et de psychologues.

**Les juristes** proposent une information sur les droits et une orientation auprès du Barreau

**Le psychologue** accueille les victimes en entretien psychologique, les oriente, et les accompagne aux audiences.

**Pour les accompagnements aux audiences, plusieurs possibilités :**

- L'avocat prend contact auprès du BAV pour son client (avec son accord). Il communique les coordonnées de la victime / partie civile au psychologue afin de convenir d'un rendez-vous téléphonique ou physique et organiser l'accompagnement au procès.
- La victime / partie civile prend directement contact avec le BAV pour convenir d'un rendez-vous et organiser son accompagnement au procès.

**Merci de prendre contact 15 jours minimum avant l'audience.**



**BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES**

**Cour d'appel de Paris**

*Palais de justice – Galerie marchande  
Porte à droite de l'escalier K  
8 boulevard du Palais  
75001 PARIS*

*Tel. 01 70 60 09 55*

Mail. [bav.ca-paris@justice.fr](mailto:bav.ca-paris@justice.fr)

Métro cité (4) – Châtelet (1-7-11- 4)

RER : Cité (B- C) ou châtelet (A-B-D)

Bus : Cité palais de justice (21-38-85-96)

